

REVUE AFRICAINE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES



Indexation



REVUE SEMESTRIELLE –N°008 / 01 Juillet – 31 Décembre 2025

ISSN : 1987-152X

E-mail : : revueafricaine@yahoo.com

Tel. (00223) 92088097

Site Web : www.centreacaris.online

Bamako - Mali



PRESENTATION DE LA COLLECTION

La Revue des Sciences Sociales et Politiques est une collection périodique spécialisée du Centre Africain de Recherche et d'Innovations Scientifiques (CARIS) et de ses partenaires dans le but de dynamiser et diffuser la recherche en sociologie du travail, sociologie des médias, histoire de la sociologie, sociologie de l'environnement, sociologie de la culture, sociologie de la connaissance, sociologie de l'économie, sociologie de la santé, sociologie de la religion, politique comparée, science administrative, administration publique, relations internationales, diplomatie, stratégies, management, philosophie politique, droit de la guerre, et en droit des territoires terrestres, maritimes et aériens.

Les objectifs généraux de la revue portent sur la valorisation et les échanges des données de la recherche en Afrique à travers le partage des résultats d'avancées et découvertes en sciences sociales et politiques, le croisement des informations, le compte rendu d'expériences et la synthèse des données d'observations.

Son objectif spécifique est d'impliquer la recherche sociologique dans la gestion politique de la société civile afin d'établir une synergie entre réalités sociales et institutions publiques.

EQUIPE EDITORIALE

Directeur de Publication

Dr MAÏGA Sigame Boubacar (Mali)

Directeur Adjoint

Dr TOUNKARA Mohamed (Mali)

• Comité scientifique

Pr Serge DERUETTE, Professeur des universités, Mons et à la Haute École Francisco Ferrer de Bruxelles (Belgique)

Pr Belco OUOLOGUEM, Professeur des universités, Bamako, Yambo OUOLOGUEM, (Mali)

Pr Mounkaïla Abdo Laouli SERKI, Professeur des universités, Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

Pr Jacques NANEMA (Philosophie, Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Dr Oumou KOUYATE, Maître de conférences, université, Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

Dr Baye DIAKITE (Maitre de conférences, Sociologie Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

Dr Joseph ZIDI (Maitre de conférences, Histoire, Université Marien Ngouabi, Congo)

Dr Tamba DOUMBIA (Maître de conférences, Sciences de l'éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)

Dr Ibrahim CAMARA (Maître de conférences, Sciences de l'éducation, EN Sup, Mali)

Dr Nacouma Augustin BOMBA (Maître de conférences, philosophie politique, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)

Dr Sekou Yalcouyé (Maître de conférences, philosophie politique, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)

Dr Palaï-Baïpame Gertrude (Maître-assistante, Histoire, Université de Douala, Cameroun)

• Comité de lecture

Dr Mahmoud ABDOU (Maître-assistant, Philosophie politique et du droit, L'Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

Dr Ulrich Stévio BARAL-ANGUI (Maître-assistant Histoire, Université Marien Ngouabi, Congo-Brazzaville)

Dr Siacka KONE (Maître-assistant, Éthique, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)

Dr Djibrila MAIGA, Enseignant-Chercheur, Centre Africain de Recherche et d'Innovations Scientifiques, université de Ségou (CARIS, Mali)

Dr Gaoussou Kagnassy, Chercheur, Centre Africain de Recherche et d'Innovations Scientifiques (CARIS, Mali)

- **Rédacteur en chef**

Dr Mahmoud ABDOU

- **Rédacteur en chef adjoint**

Dr Oumar MARIKO

- **Coordinatrice**

Dr Palaï-Baïpame Gertrude

POLITIQUE EDITORIALE

Présentation de la revue

La Revue des Sciences Sociales et Politiques paraît deux fois par an. Elle se consacre à la promotion des recherches en sciences sociales et politiques, en publiant des travaux qui contribuent à l'avancement des connaissances et des pratiques scientifiques innovantes, capables de répondre aux enjeux sociétaux, institutionnels et éducatifs du monde contemporain.

Cette revue accueille des articles originaux, de haute qualité scientifique, dotés d'une portée critique et d'une rigueur méthodologique. Pour qu'un texte soit reconnu comme publication scientifique, il doit présenter : une problématique clairement définie, une méthodologie explicite, une cohérence dans l'argumentation, ainsi que des références bibliographiques pertinentes et bien structurées.

Directives éditoriales

- La bibliographie doit être organisée par ordre alphabétique selon le nom des auteurs.
- Les ouvrages d'un même auteur sont classés par année de parution, et par ordre d'importance lorsqu'ils datent de la même année.
- Tout manuscrit soumis est évalué par au moins trois chercheurs ou experts du domaine des sciences sociales et politiques.
- Après acceptation, l'auteur(e) s'acquitte des frais d'instruction et de publication avant la poursuite de la procédure.
- Chaque auteur reçoit un tiré à part lors de la parution du numéro.
- Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont réservés exclusivement à La Revue des Sciences Sociales et Politiques.
- L'éditeur académique peut, après acceptation d'un article, demander une nouvelle évaluation afin de renforcer sa qualité scientifique.

SOMMAIRE

Jupson DJEZE ZONGA

Problématique des droits de l'homme et de la justice sociale en république démocratique du Congo : Quelle alternative pour une société plus juste ?1

Dr Mahmoud ABDOU

Le statut de la guerre dans la pensée marxiste.....10

DJEZE ZONGA Jupson

Du vide juridique à la criminalisation ou à la dépénalisation de l'homosexualité en république démocratique du Congo :

Quelle approche éthique pour la protection de la dignité humaine ?.....27

Dr MAIGA Sigame Boubacar, Dr Mahmoud ABDOU

Crise démocratique et montée des régimes militarises en Afrique : quelle alternative pour le renforcement des principes démocratiques ?37

PROBLÉMATIQUE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA JUSTICE SOCIALE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

Quelle alternative pour une société plus juste ?

Jupson DJEZE ZONGA

Diplômé d'Études Supérieures (DÉS) en Philosophie du droit et morale

jdjeze@gmail.com

Département de Philosophie

Université de Kisangani

Résumé :

La République Démocratique du Congo (R. D. C.) fait face à un défi majeur : un écart significatif entre la reconnaissance formelle des Droits de l'Homme et la mise en œuvre concrète de la justice sociale. Pour une justice sociale, ce défi doit être relevé. La justice sociale est un moyen pour éviter les conflits, les guerres et les violences dans notre société congolaise. Notre analyse porte sur l'idée que les droits de l'homme, c'est-à-dire, les droits universels, et la justice sociale comme équité dans la répartition des ressources, sont des concepts clés pour comprendre les maux de la société congolaise. Alors, que devons-nous faire pour garantir la justice sociale en République Démocratique du Congo ? À partir de la méthode analytique, nous montrerons que la justice sociale en République Démocratique du Congo passe par la gouvernance participative et décentralisée, la justice réparatrice et transitionnelle, l'économie sociale et solidaire.

Mots-clés : Défis, Désespoir, Droits de l'Homme, Inadéquation, justice sociale.

Summary :

The Democratic Republic of Congo (DRC) faces a major challenge: a significant gap between the formal recognition of human rights and the concrete implementation of social justice. To achieve social justice, this challenge must be addressed. Social justice is a means to avoid conflict, war, and violence in our Congolese society. Our analysis focuses on the idea that human rights—that is, universal rights—and social justice, as fairness in the distribution of resources, are key concepts for understanding the ills of Congolese society. So, what must we do to ensure social justice in the Democratic Republic of Congo? Using an analytical method, we will show that social justice in the Democratic Republic of Congo requires participatory and decentralized governance, restorative and transitional justice, and the social and solidarity economy.

Keywords: Challenges, Despair, Human Rights, Inadequacy, Social Justice.

Introduction

La République Démocratique du Congo (R. D. C.) est confrontée à une dissonance profonde entre la reconnaissance théorique des Droits de l'Homme et l'effectivité de la justice sociale. Ce qui explique les crimes qui ne cessent d'accroître à l'Est du pays. Il suffit de jeter un regard rétrospectif sur le passé pour se rendre compte de ce lourd présent caractérisé par des violations massives des Droits de l'Homme dont la plupart constitue des crimes contre l'humanité. L'histoire des trente (30) dernières années de la R. D. C. est marquée par des violences et crimes contre les Droits de l'Homme. L'application des principes démocratiques n'est restée que sur l'aspect théorique et sujette à des manipulations, à des fins personnelles ; surtout dans le contexte de la mondialisation capitaliste. Cependant, nous allons analyser le rapport qui existe entre les Droits de l'Homme et la justice sociale en R. D. C. Cet article est un moyen pour renforcer la justice sociale non seulement en République Démocratique du Congo, mais aussi en Afrique. Nous sommes face à un problème d'application des principes des Droits de l'Homme et de la justice sociale qui permettront de renforcer la démocratie. L'effectivité des Droits de l'Homme garantit la justice sociale, renforce l'équité dans la répartition des ressources et des opportunités, et réduit la pauvreté et les inégalités sociales.

Pour ce faire, notre article se divise en trois parties. La première partie est une conceptualisation. Dans la deuxième partie, nous présenterons les défis liés à l'effectivité des Droits de l'Homme. Dans la troisième et dernière partie, nous montrerons que les Droits de l'Homme renforcent la justice sociale.

1. Cadre théorique et conceptuelle

Il y a un lien étroit entre les Droits de l'Homme et la justice sociale, car, pour une société juste, il faut l'effectivité des Droits de l'Homme. Les Droits de l'Homme reconnaissent en chaque être humain, la dignité qui est un droit inaliénable. Ici, notre tâche consiste à clarifier ces deux concepts : Droits de l'Homme et Justice sociale.

1.1. Droits de l'Homme : fondements d'une société juste

Le terme Droits de l'Homme est l'ensemble de droits inhérents à la personne humaine « [...] sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. » (DECAUX et BIENVENU, 2016, p. 36). C'est ce qui ressort dans l'article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Il s'agit d'un ensemble de droits universels, inaliénables et interdépendants, reconnus par le droit international et national. Les Droits de l'Homme incluent les droits civils et politiques tels que le droit à la vie, à la liberté d'expression, etc., et les droits économiques, sociaux et culturels comme le droit à la santé, à l'éducation, etc. Notons, qu'il s'agit d'empêcher tout acte odieux, par exemple, la manipulation génétique, l'insémination artificielle, le clonage, l'eugénisme, l'euthanasie, les recherches sur le génome humain, l'exécution des peines capitales, le traitement des malades. L'effectivité des Droits de l'Homme est un moyen pour contenir le racisme, les disparités régionales, tout en permettant aux hommes de vivre comme des humains à l'abri de la faim, de la pauvreté et de l'ignorance. D'ailleurs, c'est pourquoi en République Démocratique du Congo, les droits humains ont été inscrits dans la Constitution républicaine de 2006. Les Droits de l'Homme se caractérisent par les principes suivants : le respect de la dignité humaine et de la valeur de chaque personne, l'universalité et inaliénabilité.

1.2. Justice sociale : principe d'une société juste

Le concept de justice sociale est au cœur des débats philosophiques, juridiques et sociologiques contemporains. Selon John RAWLS (1971), la justice sociale va au-delà de la simple justice légale pour s'intéresser à la structure de base de la société bien ordonnée. Dans l'ouvrage *Théorie de la justice*, nous devons tous avoir les mêmes droits et libertés, soutient RAWLS (1971). Ainsi, les inégalités sociales et économiques doivent être en faveur des plus désavantagés et ouvert à tous les citoyens. Quand à ARISTOTE, le stagiriste met l'accent sur la justice distributive. Selon lui, la justice distributive concerne la répartition des richesses, des honneurs et des biens, selon le

mérite. Cependant, la conception aristotélicienne de la justice est différente de celles des théories modernes, car elle pose la première pierre d'une réflexion sur l'équité dans la distribution des biens sociaux.

De tout ce qui précède, nous concevons la justice sociale comme l'équité dans la répartition des ressources, des opportunités et des droits au sein de la société congolaise. La justice comme équité réduit les inégalités sociales.-

2. Défis liés à l'effectivité des Droits de l'Homme

L'application des Droits de l'Homme pose problème en Afrique et en République Démocratique Congo. Cela s'explique par le fait que les conflits ne cessent d'augmenter d'intensité de la violence humaine et naturelle. L'amplification de la violence vient de la faiblesse de l'État qui n'arrive pas à garantir les Droits de l'Homme. Mais, il faudra aussi mentionner la manipulation des droits universels à des fins personnelles, surtout avec le système capitaliste.

La faiblesse de l'État rend difficile l'application des Droits de l'Homme, car, il est le garant de ses droits universels. Alors, l'État doit prendre ses responsabilités. Dans le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur la République Démocratique Congo (S 2024, p. 218), il est affirmé que la République Démocratique du Congo (R. D. C.) est confrontée à une impunité généralisée, où les violations des Droits de l'Homme, y compris les exactions commises par des acteurs étatiques et non étatiques, restent souvent non sanctionnées. Naturellement, ce qui entraîne de grave violence, puisque les hommes rendent justice eux-mêmes. Dans une vendetta, personne ne se sentira en sécurité. Et nous nous retrouvons dans l' « état de nature » hobbesien, caractérisé par la guerre généralité de tous contre tous. Or, le but de l'État est de garantir la liberté, la sécurité, la paix et la justice sociale. Ce qui n'est pas le cas en République Démocratique du Congo. Selon TSHIBANGU (2020, p. 10), « les institutions judiciaires en R. D. C sont minées par la corruption et l'instrumentalisation politique, rendant la justice inaccessible aux plus vulnérables » TSHIBANGU (2020. p. 10) ajoute : « quant aux inégalités socio-économiques et à la prédatation, il convient de retenir que, malgré ses immenses richesses naturelles, la RDC connaît une pauvreté endémique et des inégalités criantes. » C'est pourquoi les données de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement (P. N. U. D.) sur l'indice de développement humain (I. D. H.) et le taux de pauvreté monétaire placent régulièrement la R. D. C parmi les pays les moins développés du monde. Dans la même optique, KASONGO (2021) analyse comment la

prédateur et la mauvaise gestion des richesses naturelles par une élite politique et économique accentuent les inégalités, et privent la majorité à l'accès aux droits créances et sociaux.

Selon les rapports de *Human Rights Watch* et d'Amnesty International sur la R. D. C., les conflits, dans l'Est du pays et d'autres régions, sont une source majeure de violations des Droits de l'Homme, notamment les massacres de civils, les violences sexuelles et les déplacements forcés. NGOY (2019, p. 7), quant à lui, soutient que les conflits armés et les violations des Droits de l'Homme en République Démocratique Congo sont des dynamiques de l'insécurité. Il démontre comment la violence structurelle et les dynamiques de pouvoir politique local entretiennent l'insécurité, sapant tout espoir de justice pour les victimes (NGOY, 2019, p.7). A cela s'ajoute la faiblesse des institutions, l'inefficacité des services publics (comme l'éducation et la santé), la corruption et la bureaucratie qui entravent l'accès aux services essentiels, exacerbant les inégalités et violent les droits sociaux. D'ailleurs, l'indice de perception de la corruption de *Transparency International* classe la République Démocratique Congo parmi les pays les plus corrompus d'Afrique (LUNDA, 2018). Or, ce qui va à l'encontre des Droits de l'Homme et de la justice sociale. Ces facteurs expliquent l'échec des réformes citoyennes. Ainsi, le peuple développe une sorte de pessimisme social qui finit dans la barbarie et l'injustice sociale. Cependant, les difficultés d'application des Droits de l'Homme sont dues à un problème de leadership qui explique cette réticence sociale. Des auteurs à l'instar de Jean-Jacques ROUSSEAU voit les valeurs universelles comme parfaites pour l'homme. Pour lui la démocratie par ses principes ne convient qu'aux peuples de dieux. Il poursuit : « [...] il n'a jamais existé de véritable Démocratie, et il n'en existera jamais ». (ROUSSEAU, 2001, p. 97). Karl MARX voit, dans cette expression, une « Démocratie pour tous », une illusion. Selon lui, avec le mode de production capitaliste, nous ne pouvons parler que démocratie bourgeoise.

3. Penser une justice sociale en République Démocratique Congo : une alternative pour une société équitable

Le respect des Droits de l'Homme peut permettre à la République Démocratique du Congo de surmonter les défis énoncés pour une justice sociale. Dans cette perspective, il faut une adaptation aux réalités africaines, précisément congolaises. Les Droits de l'Homme semble permettre un cadre juridique solide. C'est pourquoi, en 2006, les droits universaux ont été inscrits dans la Constitution de la République Démocratique du Congo. Selon TSHIBANGU (2020, p. 13), qu'ils soient civils, politiques ou socio-économiques, ces droits sont censés garantir la dignité et la liberté de chaque citoyen.

La tâche principale revient à l'État pour garantir le respect de ces droits pour une société juste. Cette responsabilité de l'État a été évoquée par plusieurs auteurs (à l'exemple de Thomas HOBBES et ROUSSEAU). Or, la République Démocratique du Congo (R. D. C.) est marqué par des inégalités structurelles, des conflits et une gouvernance souvent défaillante. Il faudra nécessairement remédier. Et il faut aussi noter que la pertinence d'une justice sociale en République Démocratique du Congo dépasse le cadre de la distribution des richesses pour inclure des dimensions de reconnaissance, de participation citoyenne et de justice réparatrice. C'est ce qui ressort dans l'analyse d'Amartya SEN (2009) et d'Axel HONNETH (2000) qui affirment que nous devons repenser la justice au-delà de la redistribution. Ainsi, la justice sociale devient une question de distribution et de reconnaissance.

En nous réfèrent à l'analyse de l'économiste et philosophe Amartya SEN (2009), la justice n'est pas à mesurer uniquement par rapport à la possession des biens, mais aussi par la capacité des individus à réaliser leurs projets de vie. Or, en République Démocratique du Congo, où la richesse est concentrée dans les mains de l'élite, les services publics sont défaillants. Cette perspective est fondamentale, car une société juste ne se contente pas de distribuer des ressources, elle garantit l'accès à l'éducation, à la santé et à la sécurité, qui permettent ainsi aux citoyens de développer leurs capacités et de participer pleinement à la vie publique. Il y a un aspect développé par HONNETH (2000), il s'agit de la justice comme reconnaissance. À la suite d'HONNETH, nous pensons qu'en République Démocratique du Congo, cela se traduit par la nécessité de reconnaître la dignité des victimes de conflits, des minorités et des communautés marginalisées. En ce sens, l'injustice n'est

pas seulement économique, mais elle est aussi liée au mépris social et au manque de respect des droits fondamentaux. Quant au philosophe Achille MBEMBE (2000), il nous conseille de renoncer à des institutions issues de l'héritage postcolonial. Alors, il est essentiel de déconstruire cet héritage et de repenser la relation entre l'État et le citoyen. Frantz FANON (1961) avait déjà souligné que la libération ne peut être complète sans la décolonisation des mentalités et des structures de pouvoir.

Il faudra surtout l'empire du droit au Congo (R. D. C.), pour garantir la justice , car nous estimons que cela se traduit par la nécessité de renforcer l'indépendance de la justice, de lutter contre la corruption et de garantir l'accès à un procès équitable pour tous les congolais. Pour dire que, la justice sociale passe par la justice tout court, et l'État de droit est son garant en faisant respecter les principes des Droits de l'Homme. Nous énumérons quelques alternatives, pour une société plus juste en République Démocratique du Congo :

- La gouvernance participative et décentralisée : pour une justice sociale, nous prônons la décentralisation et la promotion d'une gouvernance participative, impliquant la société civile, les communautés locales et les organisations citoyennes, qui sont des leviers pour responsabiliser les acteurs locaux et répondre efficacement aux besoins de la population.
- La justice réparatrice et transitionnelle : pour panser les blessures des conflits passés, la République Démocratique du Congo doit envisager des mécanismes de justice transitionnelle. Ces mécanismes, comme des commissions vérité et réconciliation, peuvent aider à reconnaître les victimes, à faire la lumière sur les crimes et à construire une paix durable. L'objectif n'est pas seulement de punir, mais de restaurer le lien social.
- L'économie sociale et solidaire : l'économie sociale et solidaire permettra de promouvoir les coopératives et les mutuelles. Ce qui constitue un modèle alternatif au capitalisme extensif. En République Démocratique du Congo, l'économie sociale et solidaire peut renforcer les communautés locales, créer des emplois décents et garantir une meilleure répartition des bénéfices, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat.

Conclusion

Penser la justice sociale en République Démocratique du Congo est un exercice à la fois théorique et pratique. Pour une justice sociale, il est nécessaire de dépasser le cadre traditionnel pour tenir compte des spécificités historiques et culturelles. Et, il est impératif de faire respecter les Droits de l'Homme. Une société juste en République Démocratique du Congo est celle qui garantit les capacités de ses citoyens suivant les mots de SEN, reconnaît leur dignité comme pense HONNETH, rompt avec les injustices postcoloniales comme estime MBEMBE et s'appuie sur un État de droit solide comme le soutient Ronald DWORKIN. Les alternatives existent ; elles nécessitent une volonté politique forte et une mobilisation citoyenne, pour passer du constat des inégalités à l'action. Nous devons opter, pour une gouvernance participative et décentralisée, une justice réparatrice et transitionnelle, une économie sociale et solidaire.

BIBLIOGRAPHIE

- ARISTOTE, (c. 350 av. J.-C.) *Éthique à Nicomaque*. Livre V.
- Données de la Banque Mondiale et du PNUD sur la RDC.
- DWORKIN, R. (1986). *L'Empire du droit*. PUF.
- FANON, F. (1961). *Les Damnés de la terre*. Maspero.
- HONNETH, A. (1992). *La Lutte pour la reconnaissance*. Cerf
- HONNETH, A. (2000). *La Lutte pour la reconnaissance*. Cerf.
- KASONGO, E. M. (2021). *Ressources naturelles et inégalités en RDC : le paradoxe de l'abondance*. Presses universitaires de Louvain.
- LAROUSSE. (s. d.). *Définition du mot "désespoir"*. [En ligne], <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/désespoir/23249>
- LUNDA, P. T. (2018). *La gouvernance en RDC : entre réformes et blocages*. Karthala.
- MBEMBE, A. (2000). *De la postcolonie*. Karthala.
- NGOY, T. M. (2019). Conflits armés et violations des droits de l'homme en RDC : les dynamiques de l'insécurité. L'Harmattan.
- Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC, S/2024/218, publié en 2024 (disponible sur le site des Nations Unies).
- Rapports annuels de Human Rights Watch et d'Amnesty International sur la RDC.
- RAWLS, J. (1971). *Théorie de la justice*. Seuil.
- SEN, A. (2009), *The Idea of Justice*. Belknap Press of Harvard University Press.
- SEN, A. (2009). *L'Idée de justice*. Flammarion.
- TSHIBANGU, M. J. L. P. (2020). L'État de droit en RDC : entre mythe et réalité. Éditions de l'Université.
- Decaux, E. et Bienvenu, N. (2016). *Les grands textes internationaux des droits de l'homme*. La documentation Française